

CANNES
PAYS DE
LÉRINS

RAPPORT ANNUEL 2025

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés

15 septembre 2026

Sommaire

1. Synthèse en chiffres 3

2. La compétence prévention et gestion des déchets au sein de la CACPL 5
- **2.1. Le territoire** 5
- **2.2. Statut et compétences** 6
- **2.3. Organisation du service** 7

3. Le Programme Local de Prévention des Déchets 8
- **3.1. Réduction et valorisation des déchets alimentaires** 10
- 3.1.1. Déploiement de solutions de proximité et sensibilisation 10
- 3.1.2. Accompagnement des établissements et des acteurs du territoire 11
- 3.1.3. Une expérimentation de tri des biodéchets sur le marché de Forville 11
- **3.2. Valorisation des végétaux** 12
- **3.3. Réemploi et économie circulaire** 13
- **3.4. Exemplarité** 14
- **3.5. La Redevance Spéciale, un levier de prévention et d'équité** 14
- **3.6. Actions de proximité et sensibilisation** 15
- **3.7. Les actions transversales portées par les autres Directions** 16

4. Pré-collecte et collecte 17
- **4.1. La pré-collecte** 17
- 4.1.1. Les dispositifs de collecte en porte-à-porte 17
- 4.1.2. Les dispositifs de collecte en PAV 18
- **4.2. L'organisation de la collecte** 19
- 4.2.1. Les modes de collecte par commune et par flux de déchets 19
- 4.2.2. Les moyens humains et logistiques dédiés à la collecte 20
- 4.2.3. Les fréquences de collecte des OM et du tri 20
- 4.2.4. La collecte des encombrants, un dispositif spécifique 21
- **4.3. Les déchèteries** 22

5. Tonnages : répartition et évolution des déchets ménagers et assimilés 23
- **5.1. Évolution des tonnages mensuels des ordures ménagères, du tri et du verre** 23
- **5.2. Tonnages collectés en déchèterie** 24
- **5.3. Évolution et répartition des dechets ménagers et assimilés** 25

6. Traitement des déchets 28

7. Indicateurs financiers 30
- **7.1. Répartition des postes de charges et des postes de recettes** 30
- **7.2. Financement du service via la TEOM** 31
- **7.3. Coût aidé par flux de déchets** 32
- **7.4. Répartition des investissements** 33
- **7.5. Les marchés publics** 34

8. Les évènements marquants de 2025 36
- **8.1. Création de la DGA Déchets** 36
- **8.2. Renouvellement des marchés de collecte et optimisation du service** 37
- **8.3. Prévention des risques et sécurité des agents** 38
- **8.4. Création d'une aire de lavage** 39

9. Prospectives 2026 40

Date de la publication : 15 septembre 2026 - **Directeur de la publication :** Michel Tani, DGS - **Rédaction :** DGA Déchets - **Photographie :** C. Giraud ; A. Trinh ; Services Communautaires ; Shutterstock ; Freepik ; Pexels ; Droits réservés. - **Coordination-Maquette Conception :** Service Communication Agglomération Cannes Lérins - Aéroport Cannes Mandelieu 277 avenue Francis Tonner - H16 - Bât. A - 06150 Cannes-La Bocca.

1 SYNTHÈSE EN CHIFFRES

5 communes
209 489 habitants DGF[1]

Compétence collecte
des déchets ménagers
et des dépôts sauvages

Pré-collecte :
61 700 bacs
636 points d'apport volontaire

Budget déchets (collecte et traitement)
63,19 M€

Redevance Spéciale
272 professionnels et 20 évènements conventionnés - **2,26 M€**

2 syndicats intercommunaux :
SMED & UNIVALOM
traitement des déchets
et gestion des 3 déchèteries

Moyens humains et matériels :
225 agents et **82** véhicules

125 657 tonnes de déchets

- Ordures ménagères : **76 284 t**
- TRI : **10 215 t**
- Biodéchets : **111 t**
- Verre : **6 209 t**
- Textiles : **581 t**
- Déchèterie : **32 257 t**

Prévention des déchets :
sensibilisation, compostage,
réemploi, achats durables

[1] La population DGF correspond à la population INSEE augmentée du nombre de résidences secondaires et des places de caravanes conventionnées.



1 SYNTHÈSE

JANVIER

- Internalisation de la collecte de certains PAV et de la collecte des cartons ;
- collecte des sapins de Noël ;
- nouveaux marchés de collecte ;
- démarrage des ordres de service dématérialisés pour les bacs roulants.

MARS

- Du 28 mars au 13 avril : « Tous au Compost ! » ;
- remise d'un chèque à la Ligue contre le cancer liée à la collecte du verre.

AVRIL

- Mise en service de la station de lavage ;
- création de la Direction Générale Adjointe Déchets.

JUIN

- Remise des prix du concours Ecol'O défi ;
- internalisation de la distribution et de l'entretien des bacs.

JUILLET

- Gestion des doléances via un logiciel dédié.

OCTOBRE

PLPDMA :

- 24 octobre : avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES) ;
- du 28 octobre au 18 novembre : consultation publique.

NOVEMBRE

- Du 17 au 30 novembre : Grande collecte solidaire des jouets ;
- 28 novembre : Adoption du PLPDMA par le Conseil Communautaire.

2

LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CACPL

2.1 LE TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Cannes Lérins (CACPL) est composée de 5 communes (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer).

Le territoire présente une **forte densité de population avec 1 668 habitants/km²** et une disparité importante entre les communes.

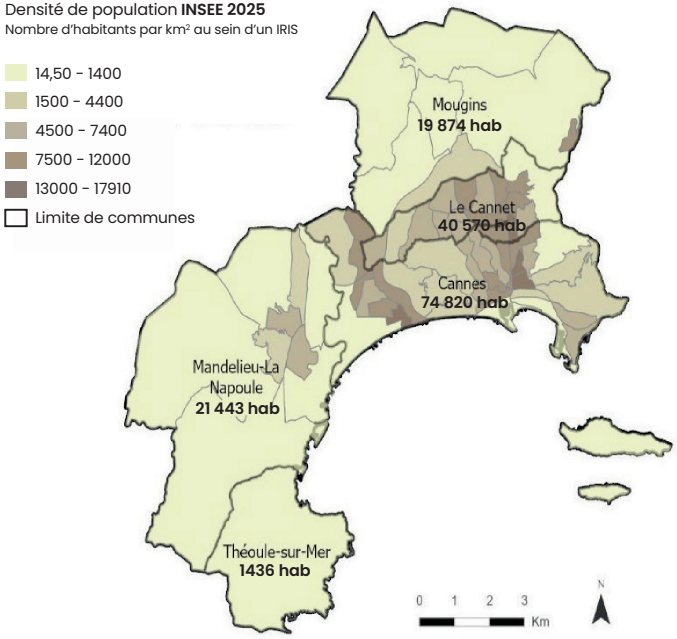
Le Cannet présente une densité de 5 262 habitants/km², tandis que Théoule-sur-Mer compte seulement 134 habitants/km², sachant que l'urbanisation de cette dernière est concentrée sur la frange côtière, la majorité de son territoire étant en zone naturelle.

L'habitat collectif est majoritaire sauf sur Mougins et Théoule-sur-Mer où l'habitat individuel prédomine.

La population touristique (tourisme de loisirs et d'affaires) est importante tout au long de l'année avec un pic pendant la saison estivale où la population est multipliée par 3 sur la frange côtière.



209 489 habitants (DGF)[1]
158 143 habitants
(INSEE 2025)[2]



1 - **La population DGF** correspond à la population INSEE, augmentée du nombre de résidences secondaires et des places de caravanes conventionnées.
2 - **INSEE 2025,** données 2022 en vigueur au 1er janvier 2025 : une diminution de **0,7 %** par rapport à 2024.



2

LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CACPL

2.2 STATUT ET COMPÉTENCES

À sa création en 2014, la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins (CACPL) a intégré la compétence « traitement des déchets » et « gestion des déchèteries » sur son territoire.

En 2017, à la suite des obligations découlant de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les communes lui ont transféré la compétence « collecte des déchets des ménages et déchets assimilés » et celle de la « collecte des dépôts sauvages ». Le service public s'adresse aux habitants, aux professionnels (fraction des déchets assimilables aux déchets ménagers) et aux établissements publics. Pour assurer ses missions de service public, la CACPL œuvre autour des axes suivants :

- La prévention des déchets ;
- la gestion des moyens de pré-collecte ;
- la collecte des déchets résiduels et des déchets recyclables ;
- la communication et les actions de médiation de proximité ;
- l'ingénierie et tous les projets de modernisation de la collecte ;
- le suivi du traitement des déchets.

La CACPL a transféré le traitement des déchets et la gestion des déchèteries à 2 syndicats intercommunaux :

- **UNIVALOM,** qui assure le traitement des déchets produits sur les territoires de Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins et Théoule-sur-Mer ; et exploite les déchèteries de Mougins et Le Cannet ainsi que le quai de transfert pour Le Cannet et l'unité de valorisation énergétique d'Antibes.

- **Le SMED** (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets), qui assure le traitement des déchets produits sur le territoire de Cannes et exploite la déchèterie et le quai de transfert de Cannes, ainsi que le centre de tri de Cannes.

Le Pôle Métropolitain Cap Azur

Créé en 2018 sur un modèle de gouvernance unique en France, le Pôle Métropolitain Cap Azur constitue une instance de coopération renforcée entre quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'ouest des Alpes-Maritimes. Il regroupe plus de 400 000 habitants répartis dans 86 communes, accueillant chaque année plusieurs millions de visiteurs.

Le Pôle Métropolitain associe :

- La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) ;
- la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins (CACPL) ;
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) ;
- la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA).

Cette coopération intercommunale vise à renforcer l'efficacité de l'action publique, mutualiser les moyens et développer des stratégies communes sur des enjeux majeurs tels que l'emploi, le développement économique, les déplacements, la gestion des déchets et de l'eau, ainsi que la protection et la sensibilisation environnementales.

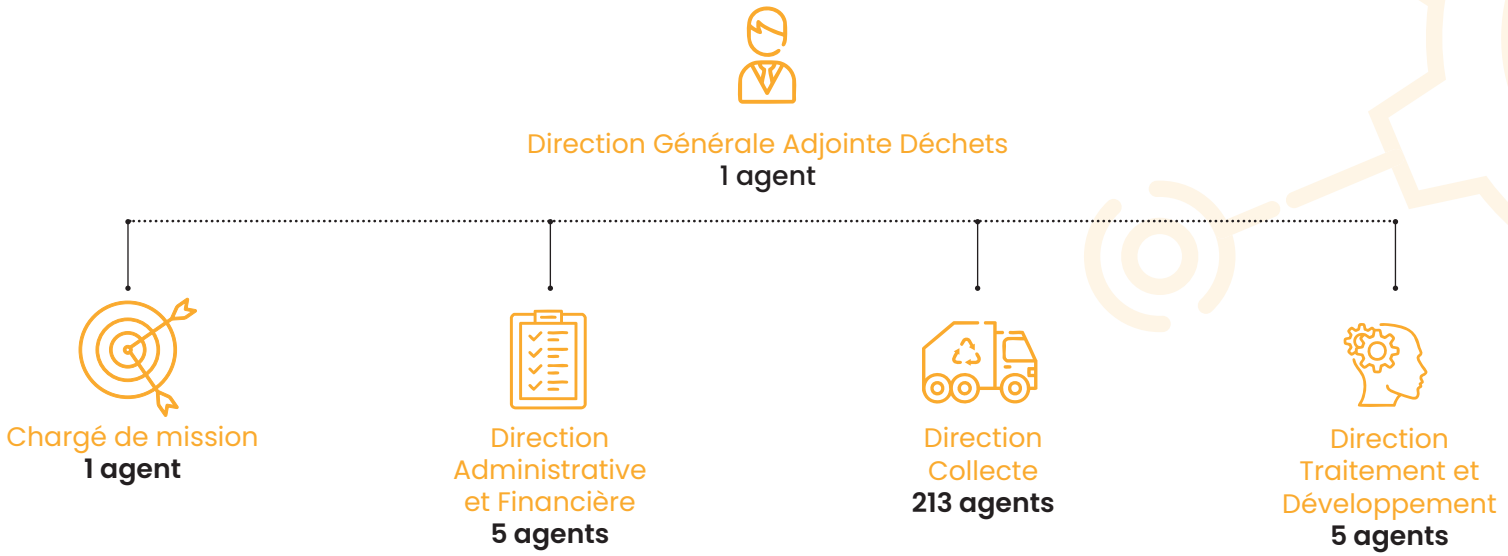
Le fonctionnement de Cap Azur repose sur trois principes fondateurs :

- **Efficacité :** un outil de performance publique au service des EPCI membres, pour un meilleur service public au meilleur coût grâce à des actions communes et des échanges de bonnes pratiques ;
- **sobriété :** une instance à coût nul pour les collectivités, permettant la réalisation d'économies d'échelle significatives, sans création de fiscalité nouvelle ;
- **équité :** le respect de l'identité, des spécificités et de la souveraineté de chaque EPCI, dans une démarche de coopération volontaire et équilibrée.

Cette gouvernance souple et concertée permet de mettre en œuvre des projets d'intérêt métropolitain tout en préservant l'autonomie de chacun des territoires membres.

2.3 ORGANISATION DU SERVICE

Les missions liées à la prévention et à la gestion des déchets sont portées par la Direction Générale Adjointe Déchets. Elle s'organise autour de trois directions et d'un chargé de mission. Au 31 décembre 2025, elle comptait 225 agents répartis sur trois sites d'exploitation et deux sites administratifs.



Répartition des agents par catégorie :

CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	APPRENTI	TOTAL
10	12	202	1	225

Taux d'absentéisme : 8,61%, soit l'équivalent temps plein de 24 agents. 53 accidents du travail ont été déclarés en 2025.

Formation :

1 452 heures de formation en 2025, soit 6,5 heures en moyenne par agent

Budget RH :

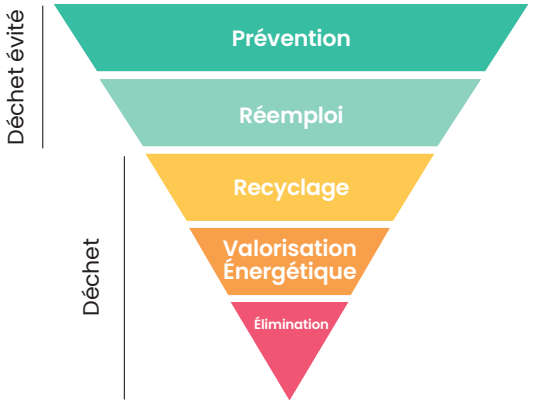
11,137 M€, soit 17% du budget déchets

3

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La réglementation européenne et nationale définitunehiérarchiedesmodesdetraitement des déchets qui place la prévention au premier rang des actions à mettre en œuvre.

La prévention vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, en agissant sur les modes de consommation et les pratiques des usagers, avant sa prise en charge par le service public.



Les 3 enjeux de la prévention :

Environnementaux
Préserver les ressources naturelles et limiter les émissions de CO^2

Économiques
Maîtriser les coûts de collecte et de traitement

Sociétaux
Favoriser des modes de consommation plus responsables

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) constitue la feuille de route de l'Agglomération Cannes Lérins en matière de prévention des déchets pour la période 2025-2030. Il définit 10 actions prioritaires visant à réduire la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire afin d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation.

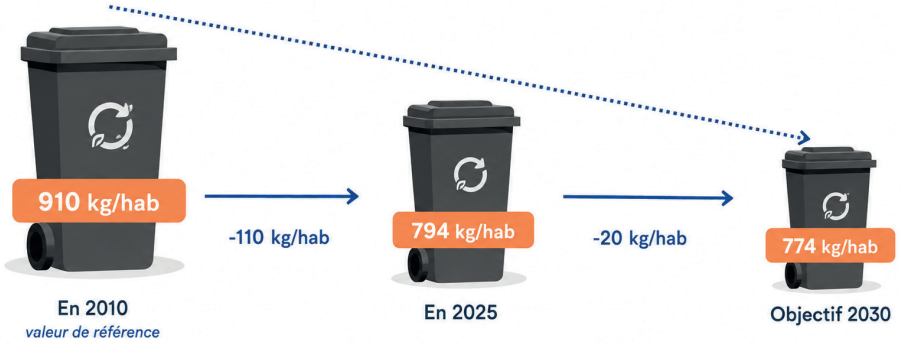
Les grandes étapes du PLPDMA

24 octobre 2025
Avis favorable de la CCES

Du 28 octobre au 18 novembre 2025
Consultation publique

28 novembre 2025
Adoption par le Conseil communautaire

Objectif du PLPDMA 2025-2030



Objectif national : -15% de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030.

Objectif CACPL : -20kg/hab entre 2025 et 2030 (soit environ -3%).

LES 10 ACTIONS DU PLPDMA DE LA CACPL POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

1 **Promouvoir**
le compostage individuel

2 **Développer**
le compostage collectif

3 **Encourager**
le broyage des végétaux

4 **Lutter contre**
le gaspillage alimentaire

5 **Renforcer**
la démarche
de don alimentaire

6 **Faire évoluer**
la tarification des professionnels
et administrations vers plus
d'incitativité

7 **Promouvoir**
le troc, la réparation
et le réemploi

8 **Structurer**
une commande publique
responsable

9 **Lutter contre**
les déchets en mer

10 **Élaborer un plan**
de communication dédié
à la prévention des déchets

3.1 RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires représentant près d'un tiers du contenu des ordures ménagères, leur valorisation constitue un levier majeur pour réduire les déchets tout en favorisant le retour au sol de la matière organique.

L'Agglomération Cannes Lérins a choisi de privilégier une gestion de proximité fondée principalement sur le développement du compostage et d'expérimenter, depuis avril 2024, la collecte séparée dans 3 quartiers de Cannes (Petit Juas, Gallieni et centre-ville). À l'issue des premiers retours d'expérience, la CACPL a fait le choix, en 2025, de ne pas étendre ce dispositif et d'orienter ses réflexions vers l'expérimentation, à compter de 2026, de solutions de compostage adaptées aux secteurs urbains denses.

L'ADEME, la Région Sud et le Département des Alpes-Maritimes accompagnent la CACPL dans le déploiement de ces solutions sur le territoire.

3.1.1 Déploiement de solutions de proximité et sensibilisation

Afin de permettre aux usagers de valoriser leurs déchets alimentaires au plus près de leurs lieux de vie, la CACPL propose des solutions adaptées aux différents types d'habitats :

1 534 **composteurs individuels en service** dont 101 distribués en 2025 et 9 lombricomposteurs

48 **sites de compostage** en pied d'immeuble

12 **sites de compostage** de quartier en accès libre

34 **bornes biodéchets** avec contrôle d'accès

34 % **taux de couverture** par une solution de tri à la source des biodéchets (compostage ou collecte)

12 sites de compostage partagés sont en accès libre sur le territoire :

Cannes : Parc Beauvallon et Square de la Ferme Giaume ;

Cannes-la-Bocca : Square des Lavandes, Square Sainte-Rosalie, Square d'Aurèle et Gare de La Bocca ;

Le Cannet : Déchèterie impasse de l'Aubarède ;

Mandelieu-La Napoule : Cimetière Saint-Jean ;

Mougins : Parking C, Potager 328 allée des Séquoias, Gymnase du Font de l'Orme et rue Soulane.

Des actions régulières de sensibilisation ont été menées auprès des habitants :

26 formations
sur le compostage

4 inaugurations de sites
de compostage partagé à Cannes-La-Bocca

8 formations
à domicile autour du lombricompostage

1 stand de sensibilisation
lors de Tous au Compost





3.1.2 Accompagnement des établissements et des acteurs du territoire

Depuis le 1er janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets, y compris les professionnels, sont tenus de mettre en place une solution de tri à la source de leurs déchets alimentaires.

Dans ce contexte, l'Agglomération accompagne les établissements publics et les entreprises dans le déploiement de solutions de compostage adaptées à leurs besoins. En 2025, 7 animations ont également été organisées dans les crèches du territoire.





Sur le territoire, 58 établissements sont équipés d'un site de compostage collectif :

- **11** entreprises
- **4** centres de loisirs
- **8** crèches
- **2** collèges
- **26** écoles primaires
- **2** écoles maternelles

Par ailleurs, l'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets lancée en 2024 est maintenue auprès des 11 établissements scolaires et des 5 hôtels déjà engagés dans le dispositif.

3.1.3 Une expérimentation de tri des biodéchets sur le marché de Forville

À partir d'avril 2025, des agents de la CACPL sont présents sur le marché de Forville afin de récupérer et trier sur place les différents flux de déchets produits sur place : ordures ménagères, emballages ménagers et papiers, ainsi que les déchets alimentaires.



95 t d'emballages et cartons valorisées

40 t de biodéchets valorisées

3.2 VALORISATION DES VÉGÉTAUX

Promotion du broyage :

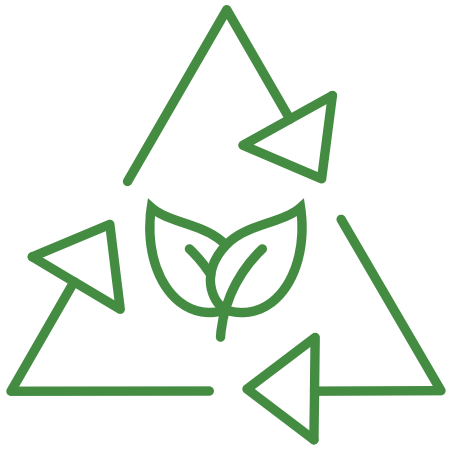
Dans le cadre de son PLPDMA, l'Agglomération Cannes Lérins encourage les habitants à valoriser leurs déchets végétaux directement au jardin grâce au broyage. Cette pratique permet de produire un paillage naturel, d'enrichir les sols, de limiter les déplacements en déchèterie et de réduire les coûts de collecte et de traitement des déchets verts.

Plus d'information :

www.canneslerins-infotri.fr/valoriser-ses-vegetaux

La collecte des déchets verts :

Une collecte des déchets verts est assurée en porte-à-porte, sur rendez-vous, sur la commune de Mandelieu-La Napoule, conformément aux modalités de service existantes lors du transfert de compétence.



554 t collectées en 2025

Une seconde vie pour mon sapin

Chaque année, l'Agglomération Cannes Lérins organise l'opération « Une seconde vie pour mon sapin » afin de favoriser la valorisation des sapins de Noël après les fêtes. De fin décembre à fin janvier, de nombreux points de dépôt sont mis à disposition des habitants sur l'ensemble du territoire.

Les sapins naturels non floqués, déposés en points de collecte ou présentés lors des collectes dédiées, sont valorisés par broyage. Le broyat produit est ensuite utilisé pour le paillage des espaces verts ou alimenter les sites de compostage collectif.

Les sapins artificiels ainsi que les sapins naturels floqués doivent être déposés en déchèterie, ces derniers ne pouvant pas être valorisés dans les mêmes filières.



3.3 RÉEMPLOI ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Bacs de collecte réparés et réutilisés

Depuis l'internalisation de la gestion des bacs de collecte, l'Agglomération Cannes Lérins privilégie, lorsque leur état le permet, la réparation et la remise en service des bacs existants plutôt que leur remplacement systématique.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'économie circulaire visant à prolonger la durée de vie des équipements, réduire la consommation de ressources et limiter la production de déchets.





Relais Tri Mobile

Le Relais Tri Mobile se déplace dans les communes pour la collecte de petits encombrants (déchets électriques et électroniques de petites tailles, lampes, piles, etc.) afin d'être réemployés ou recyclés.

23 t collectées en 2025



Grande Collecte Solidaire des Jouets

L'Agglomération Cannes Lérins a organisé la 8ème édition de la Grande collecte solidaire des jouets du 17 au 30 novembre 2025 en partenariat avec les éco-organismes ECOSYSTEM et ECOMAISON. Les jouets en bon état sont redistribués ou revendus à bas prix par les associations Emmaüs, Secours Populaire, les Restos du Cœur ou Parcours de Femmes. Les jouets défectueux sont orientés vers le recyclage.





23 points de collecte

1 665 kg de jouets collectés

Je donne mon électroménager

Un service gratuit de collecte à domicile d'électroménager est proposé aux habitants du territoire via le dispositif national d'ECOSYSTEM en s'inscrivant sur :
www.jedonnemonelectromenager.fr.
Les appareils sont ensuite réemployés, réparés ou recyclés.

3 216 appareils collectés en 2025

3.4 EXEMPLARITÉ

Transition vers des véhicules moins polluants

La CACPL poursuit sa transition énergétique :

- En intégrant dans les cahiers des charges des clauses imposant au prestataire de collecte l'acquisition d'un véhicule de collecte électrique ;
- la DGA Déchets s'équipe progressivement de véhicules électriques : un goupil de 3,5 tonnes et trois véhicules légers pour les déplacements des agents ;
- dans le cadre du label SMILO, un véhicule électrique financé par la CACPL est mis à disposition de la Ville de Cannes pour la collecte des bacs professionnels sur les îles Lérins.



Achats responsables

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, la CACPL a intégré en 2025, des clauses exigeant l'utilisation de produits biodégradables dans les marchés portant sur le lavage :

- **Des ascenseurs à bacs ;**
- **des cuves enterrées ;**
- **des colonnes aériennes ;**
- **des bacs de collecte.**

Par ailleurs, le titulaire retenu pour la fourniture des bacs de collecte propose des bacs fabriqués à partir de matières 100 % recyclées et entièrement recyclables. Enfin, l'Agglomération Cannes Lérins a initié l'élaboration de son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) qui viendra structurer et renforcer sa politique d'achats durables.

3.5 LA REDEVANCE SPÉCIALE, UN LEVIER DE PRÉVENTION ET D'ÉQUITÉ

La redevance spéciale est une contribution due par les professionnels, les administrations, les associations et, plus largement, tout producteur de déchets non ménagers assimilés qui bénéficie du service public de collecte des déchets ménagers.

Elle permet :

- d'encadrer les conditions de collecte
- d'inciter à réduire et mieux trier grâce à une tarification différenciée
- de garantir une gestion des déchets plus équitable.

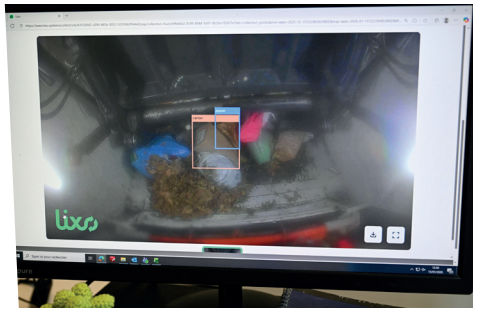
	NOMBRE DE REDEVABLES		ÉVOLUTION
	2024	2025	2024/2025
Contrats annuels	176	272	+55%
Contrats évènementiels	37	20	-46%
TOTAL	**213**	**292**	**+37%**

Recettes 2025
2,26 M€
Soit + 12% par rapport à 2024

3.6 ACTIONS DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION

L'Agglomération Cannes Lérins a renforcé ses actions de sensibilisation auprès des habitants, des écoles et des acteurs locaux afin d'améliorer le tri et de réduire la production de déchets sur son territoire.

Le projet LIXO, qui permet d'identifier les erreurs de tri via des caméras embarquées dans les bennes à ordures ménagères, a été poursuivi afin de mieux comprendre les comportements de tri et adapter les actions de proximité.





Le taux moyen de refus de tri, issu des caractérisations réalisées en 2025, **s'établit à 36 %.** Afin d'améliorer la qualité du tri, les ambassadeurs du tri ont mené tout au long de l'année de nombreuses actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers.



7 248 doléances traitées (2 810 appels, 4 364 mails, 74 courriers).

3 310 foyers sensibilisés en porte-à-porte.

7 624 notes d'information distribuées.

1 questionnaire 850 réponses recueillies sur la pratique du tri.

16 stands d'information 643 personnes sensibilisées.

5 visites au centre de tri 33 participants.

141 classes du primaire au lycée sensibilisées sur le compostage, le tri et la prévention des déchets (3 211 élèves) en partenariat avec Méditerranée 2000.



3.7 LES ACTIONS TRANSVERSALES PORTÉES PAR LES AUTRES DIRECTIONS

La mise en œuvre du PLPDMA repose sur une mobilisation transversale des services de l'Agglomération Cannes Lérins. Au-delà de la DGA Déchets, plusieurs directions contribuent, chacune dans leur domaine de compétence, à la prévention des déchets et à l'atteinte des objectifs du programme.

➜ Gaspillage alimentaire



Direction de la Transition Urbaine
Projet Alimentaire Territorial

- Réduction à la source et don ;
- organisation d'un atelier anti-gaspillage lors d'un « Samedi pour la planète » ;
- mise en relation d'un traiteur avec les Espaces Mimont et recherche de financements pour une chambre froide ;
- étude d'un partenariat avec GreenBee pour la réduction des déchets liés aux évènements.

➜ Lutte contre les déchets en mer



DGAST Cycles de l'Eau en partenariat avec le SICASIL

- 42 paniers de récupération des déchets installés sur le réseau pluvial de la promenade du Palais des Festivals.

➜ Communication



Service Communication avec la DGA Déchets

- Création de la série de supports « Comment ça se trie ? », déclinée en visuels et vidéos ;
- désignation d'un référent communication au sein de la DGA déchets pour structurer la collaboration avec le service Communication ;
- programmation d'une campagne de communication sur le compostage pour 2026.

4

PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE

4.1 LA PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte désigne les moyens mis en place pour l'évacuation des déchets de leur lieu de production (habitations, commerces, restaurants,...) jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte. Sur le territoire de la CACPL, les déchets sont déposés soit en bacs pour le porte-à-porte (PAP), soit dans des points d'apport volontaire (PAV), aériens ou enterrés.

4.1.1 Les dispositifs de collecte en porte-à-porte

Les usagers desservis par la collecte en porte-à-porte bénéficient gratuitement de bacs fournis par la CACPL. Leur livraison et leur maintenance sont assurées par la CACPL, tandis que leur entretien (lavage) reste à la charge des usagers.

61 700 BACS
recensés sur le territoire en 2025

2 567 BACS livrés en 2025



33 774
Bacs à ordures ménagères résiduelles



26 380
Bacs à papiers et emballages ménagers recyclables



1 467
Bac pour le verre (cafés/hôtels/restaurants)



79
Bacs à biodéchets (écoles et hôtels)

Besoin d'un bac ou d'une réparation ? Contactez la Direction de la collecte :

collecte@cannespaysdelerins.fr 04 89 82 20 22

Dans certains secteurs de Cannes, Le Cannet et Mougins où il n'est pas possible de stocker un bac, la collecte du tri en porte-à-porte se fait en sacs transparents. Les habitants peuvent bénéficier de 2 rouleaux maximum par an et par foyer et peuvent se réapprovisionner dans les points de distribution précisés sur le site **canneslerins-infotri.fr**

4.1.2 Les dispositifs de collecte en PAV

Certains secteurs sont desservis par des points d'apport volontaire (PAV) qui peuvent être :

- Des bacs au niveau des points de regroupement, contenus ou non dans des ascenseurs à déchets ;
- des conteneurs aériens ;
- des conteneurs enterrés.

316 sites en point de regroupement (709 bacs)

31 sites avec ascenseur (70 bacs)

636
PAV aériens ou enterrés



69
PAV ordures ménagères



131
PAV tri



303
PAV verre



10
PAV papier



89
PAV textiles



34
PAV biodéchets

Entretien :

- Ascenseurs à bac : une équipe en régie effectue chaque jour le suivi et la réparation. Chaque site (bacs et ascenseurs) est nettoyé au minimum 4 fois par an et plus en cas de nuisances olfactives. Un lavage en surface est effectué quotidiennement ;
- les PAV sont au minimum nettoyés une fois par an. Néanmoins, chaque PAV est contrôlé, lavé et réparé quand cela est nécessaire.

Programme de renouvellement des équipements de pré-collecte

Face au vieillissement progressif des équipements de pré-collecte, la CACPL a élaboré en 2025 un programme pluriannuel de renouvellement. Ce travail a permis d'identifier les équipements à rénover et de hiérarchiser les interventions selon leur état, leur ancienneté, leur localisation ainsi que les projets d'aménagement des quartiers prévus sur le territoire. En 2025, les travaux d'aménagement de l'avenue de la Plaine à Mougins ont conduit à la suppression d'une colonne aérienne de collecte du verre et à son remplacement par des cuves enterrées.



4.2 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

4.2.1 Les modes de collecte par commune et par flux de déchets

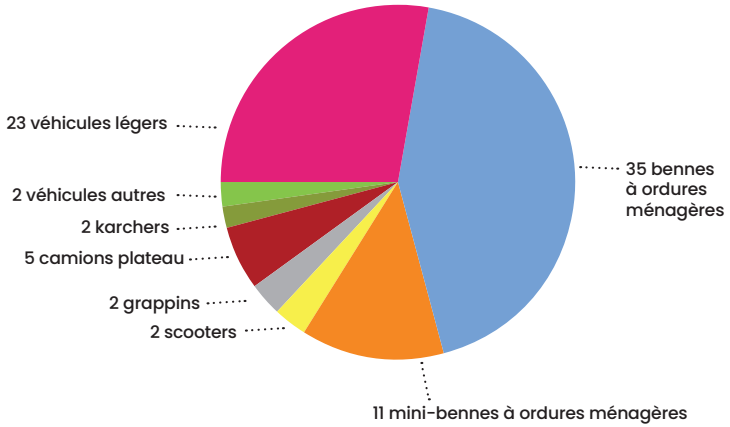
COMMUNE	ORDURES MÉNAGÈRES		TRI EMBALLAGES ET PAPIERS		VERRE PAV[4]	VERRE CHR[5] PAP[3]	ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS	DÉCHETS VERTS PAP[3]	TEXTILES PAV[4]	BIODÉCHETS
	PAP[3]	PAV[4]	PAP[3]	PAV[4]						
Cannes	Régie	Régie	Régie	Régie	Prestation	Régie	Mandat de gestion avec la ville de Cannes		Prestation	PAV en régie et en prestation, composteurs collectifs et individuels
Le Cannet	Régie		Régie	Régie et prestation	Prestation		Régie		Prestation	Composteurs collectifs et individuels
Mougins	Régie		Régie	Régie et prestation	Prestation	Régie	Mandat de gestion avec la ville de Mougins	PAP Ville de Mougins (quelques collectes selon la saison)	Prestation	Composteurs collectifs et individuels
Mandelieu-La Napoule	Prestation		Prestation	Régie et prestation	Prestation	Régie	Prestation	Prestation	Prestation	Composteurs collectifs et individuels
Théoule sur-Mer	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation		Régie		Prestation	Composteurs individuels

3 PAP : Porte-à-porte
4 PAV : Point d'Apport Volontaire
5 CHR : Cafés/Hôtels/Restaurants

Les collectes en prestation sont réalisées par URBASER ou Véolia, sauf pour les textiles où la collecte est réalisée par Le Relais, Montagn'Habits ou Pacome.

4.2.2 Les moyens humains et logistiques dédiés à la collecte

Répartition du parc roulant en 2025



82 véhicules au total
4 bennes à ordures ménagères acquises en 2025

MODE DE GESTION	COMMUNES CONCERNÉES	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE VÉHICULES	NOMBRE DE TOURNÉES /SEMAINE
PRESTATION (URBASER)	Mandelieu-La Napoule Théoule-sur-Mer	30	18	77
RÉGIE	Le Cannet et Mougins	55	25	109
	Cannes	97	37	160

4.2.3 Les fréquences de collecte des OM et du TRI en porte-à-porte

Les fréquences hebdomadaires de collecte varient selon les secteurs des communes et les périodes de l'année :

	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES ET PAPIERS
Cannes Le Cannet Mougins Mandelieu-La Napoule	2 OU 4	1 OU 2
Théoule-sur-Mer	Du 1/10 au 30/04 : 2 à 3 Du 1/05 au 30/09 : 4 à 7	DU 1/10 AU 30/04 : 1 DU 1/03 AU 30/09 : 1
Centre-ville et points de regroupement de toutes les communes	Une à plusieurs collectes quotidiennes selon les besoins	

Les plans des secteurs et un calendrier interactif, accessible en saisissant son adresse, sont disponibles sur le site : **canneslerins-infotri.fr/jours-et-horaires-de-collecte**

4.2.4 La collecte des encombrants, un dispositif spécifique

Les encombrants sont **des déchets non dangereux, volumineux et/ou lourds** qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères et **qui doivent être déposés en déchèterie afin d'être orientés vers les filières de recyclage ou de valorisation appropriées.** Pour les habitants ne pouvant pas se déplacer en déchèterie, l'Agglomération Cannes Lérins met à disposition deux services de collecte sur rendez-vous :

➔ Les encombrants (hors gros électroménagers) :

un service de collecte en porte-à-porte. Les modalités de prise de rendez-vous varient selon les communes et sont consultables sur le site INFO-TRI : **www.canneslerins-infotri.fr/collecte-des-encombrants**

➔ Les gros électroménagers :

un service de collecte à domicile assuré par ECOSYSTEM. Les rendez-vous sont à prendre directement sur le site : **www.jedonnemonelectromenager.fr**



Nouveau en 2025

En novembre 2025, un nouveau service de prise de rendez-vous en ligne des encombrants (hors électroménagers) a été mis en place pour les habitants du Cannet : **https://collecte-encombrants.cannespaysdelerins.fr**

4.3 LES DÉCHÈTERIES

La CACPL dispose de 3 déchèteries sur son territoire. Grâce à la mutualisation des conditions d'accès et à l'harmonisation des tarifs au sein du pôle métropolitain CAP AZUR, les usagers de la CACPL peuvent accéder à l'ensemble des 21 déchèteries du réseau.

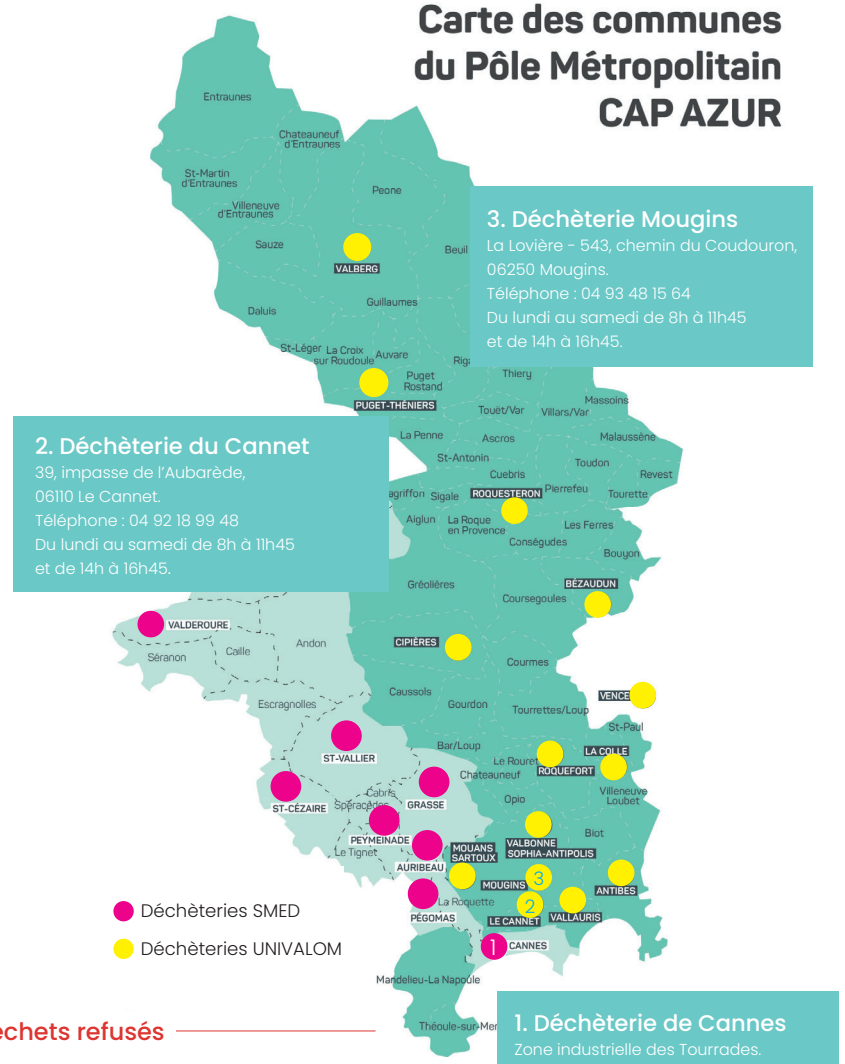
Modalités d'accès pour les particuliers :

L'inscription est obligatoire pour obtenir un badge d'accès. Elle nécessite de fournir un justificatif de domicile (taxe foncière, bail ou acte notarié), une pièce d'identité et de remplir le formulaire disponible en déchèterie ou en ligne www.smed06.fr ou univalom.fr/les-decheteries/. **L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire métropolitain CAP AZUR** dans la limite de 1,5t/an/foyer sauf pour les produits dangereux limités à 60kg/an/foyer. Au-delà de ces seuils, un paiement est requis pour maintenir l'accès. Les quotas gratuits sont réinitialisés automatiquement chaque année civile et ne sont pas cumulables. Pour les particuliers résidant hors territoire CAP AZUR, l'accès est payant.

Modalités d'accès pour les professionnels :

L'accès est payant et nécessite l'ouverture d'un compte auprès du SMED et d'UNIVALOM, crédité par prépaiement. L'inscription s'effectue en déchèterie, sur présentation : du formulaire d'inscription, d'un extrait d'un K-Bis de moins de 3 mois ou de sa carte d'artisan, de la carte grise des véhicules utilisés, d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité du gérant.

Carte des communes du Pôle Métropolitain CAP AZUR



3. Déchèterie Mougins
La Lovière - 543, chemin du Coudouron,
06250 Mougins.
Téléphone : 04 93 48 15 64
Du lundi au samedi de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45.

2. Déchèterie du Cannet
39, impasse de l'Aubarède,
06110 Le Cannet.
Téléphone : 04 92 18 99 48
Du lundi au samedi de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45.

1. Déchèterie de Cannes
Zone industrielle des Tourrades.
Téléphone : 04 92 19 66 15
Du lundi au vendredi de 7h à 17h15 et
samedi de 8h à 16h30.

Déchets acceptés



Déchets refusés



⁶**DEEE :** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

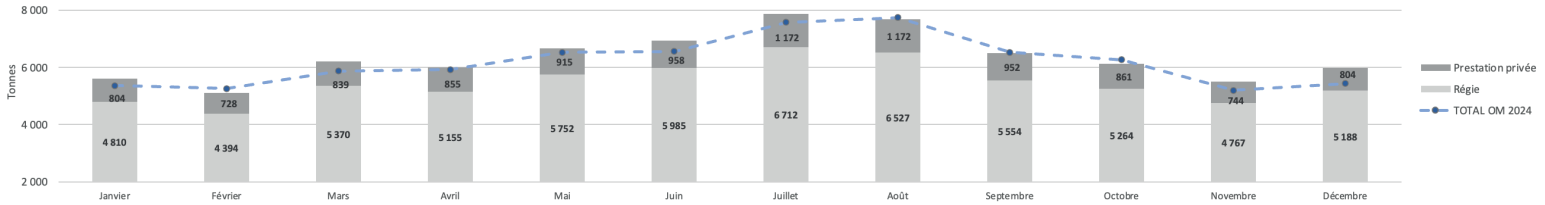
5

TONNAGES : RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

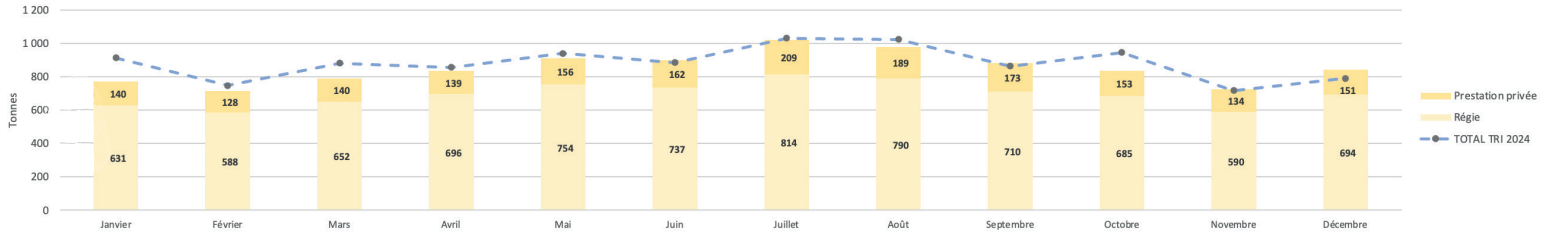
5.1 ÉVOLUTION DES TONNAGES MENSUELS DES ORDURES MÉNAGÈRES, DU TRI ET DU VERRE

Sur la période estivale (juillet-août), le tonnage mensuel d'ordures ménagères augmente de plus de 50 % par rapport à l'hiver, celui du tri plus de 30%, et les apports en verre sont plus que doublés. Ces évolutions traduisent l'impact direct de la fréquentation touristique sur la production de déchets.

Ordures ménagères (avec résidus de balayage)



Tri (papiers et emballages ménagers)



Verre



5.2 TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

	CANNES	LE CANNET	MOUGINS	QUAI DE TRANSFERT[6]	TOTAL	TOTAL HORS PROFESSIONNELS
Non valorisables	2 677	951	451	6 270	**10 348**	**8 188**
Déchets verts	2 547	1 823	2508	1 090	**7 967**	**5 737**
Gravats propres	2 485	1 260	320	66	**4 131**	**3 035**
Gravats sales	393	742	250	386	**1 771**	**985**
Bois	822	591	385	132	**1 930**	**1 105**
Métaux	729	404	159	0	**1 292**	**1 087**
DEEE[7]	316	226	71	1	**613**	**555**
Carton	404	74	50	289	**817**	**712**
DDM[8]	125	48	21	5	**200**	**198**
Mobilier	1 672	1 027	380	0	**3 079**	**2 851**
Articles de Sport et de Loisirs & Articles de Bricolage et de Jardin	0	11	3	0	**13**	**12**
Autres déchets spécifiques[9]	50	15	4	0	**69**	**68**
Bouteilles de gaz & extincteurs	5	6	4	12	**27**	**27**
TOTAL	**12 224**	**7 178**	**4 605**	**8 250**	**32 257**	**24 561**

6 Exutoires destinés uniquement aux services municipaux.
7 **DEEE :** Déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménagers, écrans, ordinateurs, téléphones, petits appareils électriques, etc.).
8 **DDM :** Déchets Diffus Ménagers (peintures, solvants, produits phytosanitaires, acides, bases, produits d'entretien, aérosols et autres déchets ménagers dangereux nécessitant une filière spécifique).
9 Huiles alimentaires, pneus, batteries, piles, extincteurs, petits flux.

Protoxyde d'azote :
10 970
bouteilles collectées en 2025

Coût de traitement :
300 907 € TTC

32 257 t
collectées en déchèterie

-4 %
par rapport à 2024

24 %
d'apports professionnels

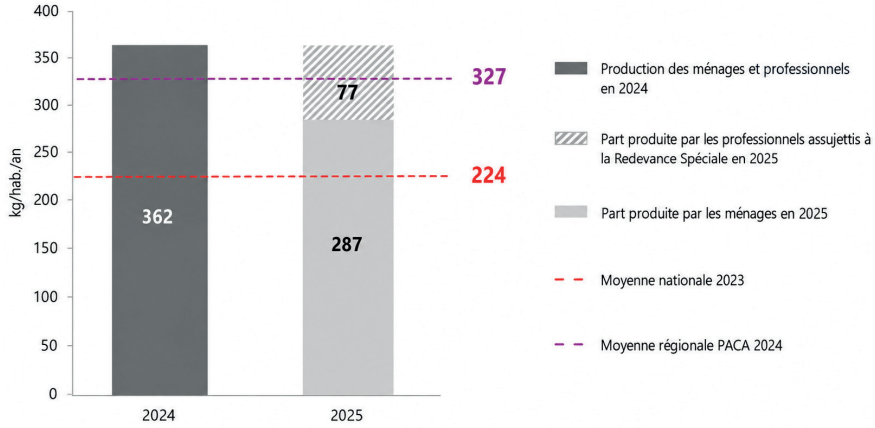
5.3 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

	TONNAGES CACPL				RATIOS CACPL EN KG/HAB./AN - DGF			
	2024	2025		Évolution 2024/2025	CACPL 2024	CACPL 2025		Évolution 2024/2025
	Professionnels inclus	Professionnels inclus	Hors professionnels assujettis à la RS[10]	Professionnels inclus	Professionnels inclus	Professionnels inclus	Hors professionnels assujettis à la RS[10]	Professionnels inclus
OM	76 485	76 284	60 133	- 0,3%	362,4 480 - INSEE	364 482 - INSEE	287 380 - INSEE	+ 0,5%
TRI	10 643	10 215	7 072	- 4%	50,4 67 - INSEE	49 65 - INSEE	34 45 - INSEE	- 3,3%
BIODÉCHETS	68	111	80	+ 63%	0,3 0,4 - INSEE	0,5 0,5 - INSEE	0,5 0,5 - INSEE	+ 64%
VERRE	6 217	6 209	3 068	- 0,1%	29,5 39 - INSEE	30 39 - INSEE	15 19 - INSEE	+ 0,6%
TEXTILES	495	581	581	+ 17,4%	2,3 3 - INSEE	2,5 3,5 - INSEE	2,5 3,5 - INSEE	+ 6,6%
DÉCHÈTERIE	33 588	32 257	24 561	- 4%	159,1 211 - INSEE	154 204 - INSEE	117 155 - INSEE	+ 3,2%
TOTAL DMA	127 496	125 657	95 495	- 1,5%	604 800 - INSEE	600 794 - INSEE	456 604 - INSEE	- 0,7%

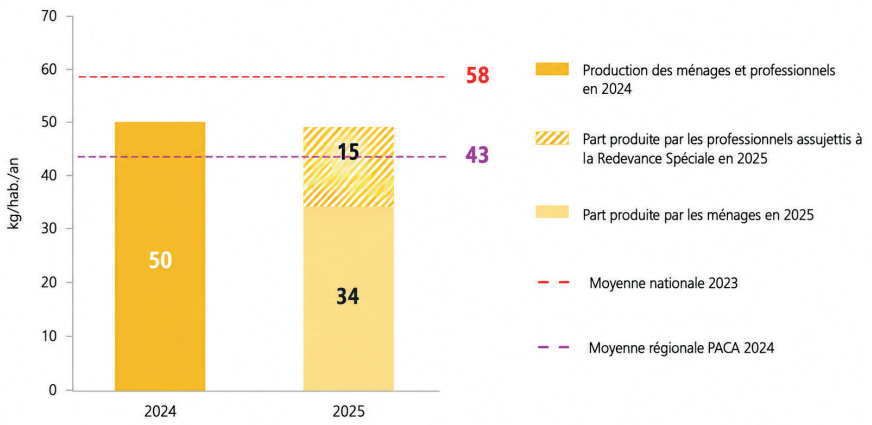
10 RS : Redevance Spéciale

ÉVOLUTION ET COMPARAISON DES PERFORMANCES

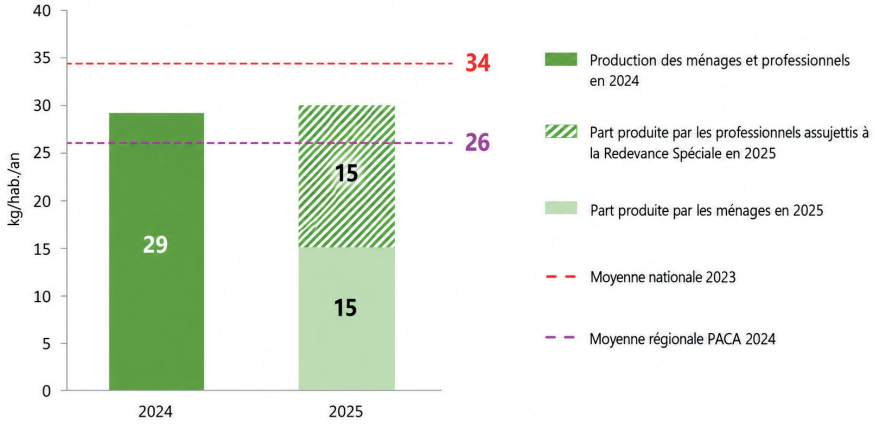
Production d'ordures ménagères en kg/hab./an - DGF



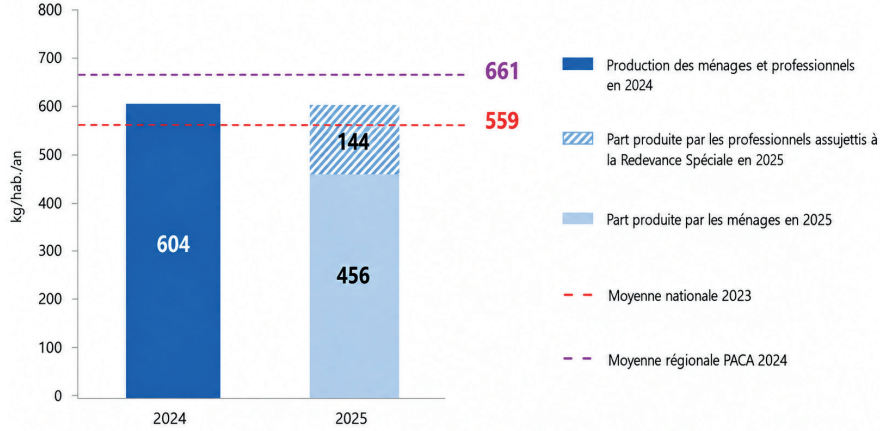
Production de TRI (papiers et emballages ménagers) en kg/hab./an - DGF



Production de VERRE en kg/hab./an - DGF



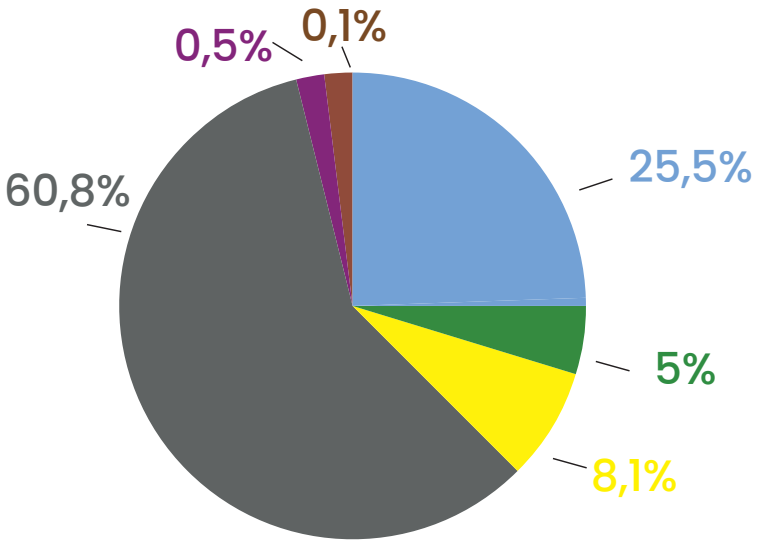
Production de déchets ménagers et assimilés en kg/hab./an - DGF



Les données de la CACPL sont calculées en population DGF. Les moyennes nationales et régionales son calculées en population INSEE et proviennent de l'Observatoire Régional des Déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur.

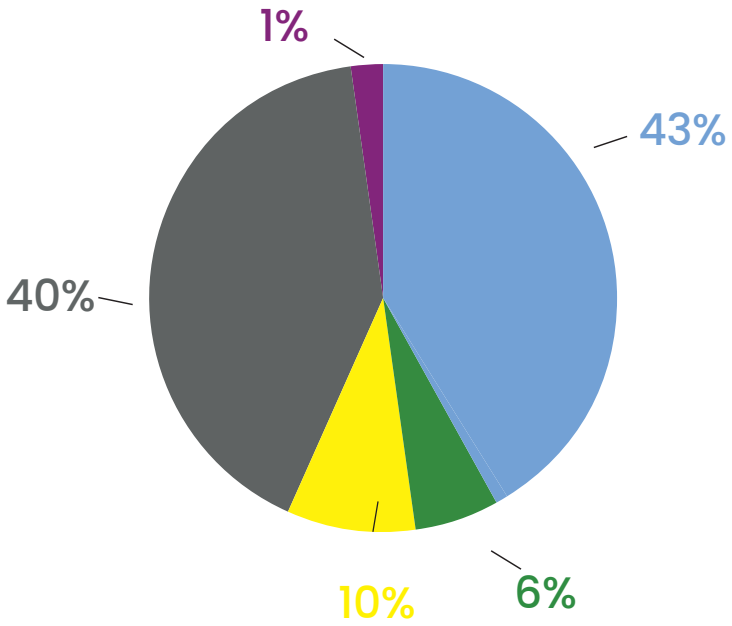
RÉPARTITION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) :

CACPL 2025



OM : 364 kg/hab./an
BIODÉCHETS : 0,5 kg/hab/an
TEXTILES : 2,5kg/hab./an
TRI : 49 kg/hab./an
VERRE : 30kg/hab./an
DÉCHÈTERIE : 154 kg/hab./an

France 2023



OM : 224 kg/hab./an
BIODÉCHETS : Non disponible
TEXTILES : 4kg/hab./an
TRI : 58 kg/hab./an
VERRE : 34kg/hab./an
DÉCHÈTERIE : 239 kg/hab./an

La composition des déchets de la CACPL se distingue de la moyenne nationale par une part plus importante des ordures ménagères (60,8 % contre 40% en France) et, à l'inverse, une part plus faible de déchets collectés en déchèterie (25,8 % contre 43 %). Les parts du tri et du verre sont légèrement inférieurs aux moyennes nationales, confirmant les marges de progression en matière de tri et de prévention des déchets afin de réduire la part encore importante de déchets présents dans les ordures ménagères.

6

TRAITEMENT DES DÉCHETS

LES CENTRES DE TRAITEMENT

- **Le centre de tri de Cannes** est le seul des Alpes-Maritimes. Construit en 2002, il a été modernisé en 2017 pour s'adapter aux dernières normes de tri, augmenter sa capacité et améliorer les conditions de travail des opérateurs. Le tri est composé à 88% d'emballages, 5% de journaux-revues-magazines et 7% de cartons. Environ 47 000 tonnes de déchets issus de la collecte sélective y sont triées chaque année, avant d'être acheminées vers les usines de recyclage selon les matières (acier, aluminium, plastique, papier et carton).

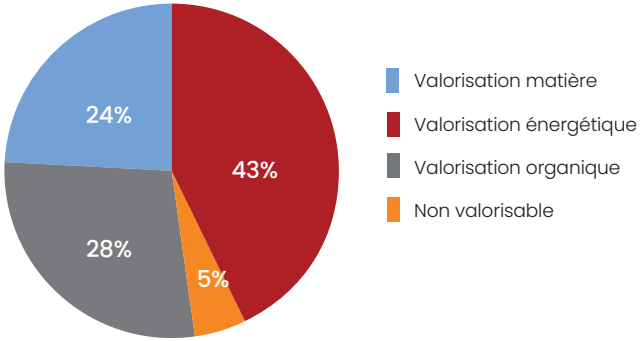




crédit photos : PAPREC

- **Le Centre de Valorisation Organique du Broc** (CVO), classé « Haute Qualité Environnementale » est une unité de traitement des ordures ménagères par compostage. En 2024, 48 942 tonnes ont été traitées avec un taux de refus de 36 %.
- **L'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes** (UVE) permet la valorisation énergétique des ordures ménagères produites sur le territoire d'UNIVALOM.
- **L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** (ISDND) située à Bagnols-en-Forêt (83) est un centre d'enfouissement pour les déchets non valorisables.

Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CACPL :



95 % des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la CACPL sont valorisés.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE :

Déchets	Traitement	Finalité
Verre et verre plat	verrerie	bouteilles
Déchets verts	centre de compostage	compost, amendement organique
Cartons, papiers	papeterie	cartons, papiers
Ferraille	aciérie	acier

Déchets	Traitement	Finalité
Gravats	centre de tri	carrières (remblais, graviers, sable)
Bois	usine de transformation	panneaux de particules
Textiles	réparation, recyclage	matériau isolation, réemploi, revente
Déchets diffus spécifiques	valorisation énergétique	électricité, chauffage

D'autres flux de déchets sont pris en charge (transport et traitement) par les éco-organismes. Ces sociétés de droit privé, à but non lucratif, sont agréées par les pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Elles assurent la gestion des déchets issus des produits mis sur le marché par leurs adhérents (producteurs, importateurs, distributeurs). Ce dispositif repose sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises doivent financer la collecte, le tri et le recyclage de leurs produits en fin de vie, par le biais des contributions versées aux éco-organismes. La CACPL, le SMED et UNIVALOM adhèrent à différents éco-organismes agréés selon les flux concernés.

ALIAPUR – COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS
ecosystem – recycler c'est protéger
Corepile
ECO DDS
CYCLEVIA – L'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants.
ecomaison
EcoLogic
CITEO – EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS
Re_fashion
valobat

7

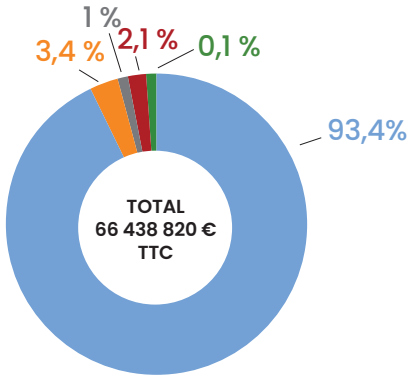
INDICATEURS FINANCIERS

7.1 RÉPARTITION DES POSTES DE CHARGES ET DES POSTES DE RECETTES

La matrice des coûts, développée par l'ADEME, constitue un cadre national de référence pour analyser le coût du service public de prévention et de gestion des déchets. Elle permet de retracer, pour chaque flux de déchets, les charges et les produits associés et d'identifier ainsi les principaux postes de dépenses et de recettes.

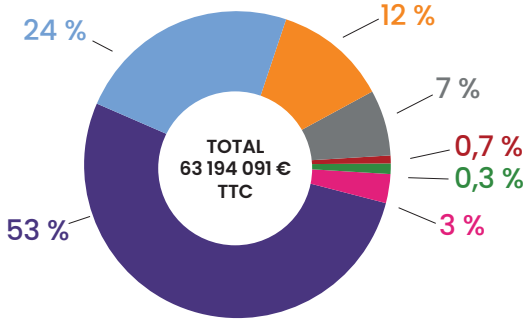
Les données présentées dans cette partie sont issues de la matrice des coûts 2025 de la CACPL.

Répartition des postes de recettes



- TEOM : **62 078 533 €**
- Redevance Spéciale : **2 259 389 €**
- Soutiens éco-organismes : **1 360 266 €**
- Revente des matériaux : **668 734 €**
- Subventions : **71 898 €**

Répartition des postes de charges



- Collecte : **33 558 559 €**
- Traitement SMED : **15 054 819 €**
- Traitement UNIVALOM : **7 450 881 €**
- Charges de structure : **4 433 859 €**
- Pré-collecte : **2 053 103 €**
- Prévention : **460 542 €**
- Communication : **182 328 €**

7.2 FINANCEMENT DU SERVICE VIA LA TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue la principale ressource dédiée au financement du service public de gestion des déchets. Assise sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties, la TEOM est calculée à partir **d'une base nette**, déterminée par l'administration fiscale.

Elle est acquittée par les propriétaires, puis reversée par l'administration fiscale à la collectivité. Son produit permet de couvrir les charges liées à la collecte, au transport, au traitement et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le taux de TEOM est voté chaque année par le conseil communautaire et peut varier d'une commune à l'autre, en fonction de l'organisation fiscale adoptée.

TEOM = base nette d'imposition x taux de TEOM

CANNES CÔTE d'AZUR FRANCE	LE CANNET COTE D'AZUR	MANDELIEU CÔTE D'AZUR FRANCE	MOUGINS CÔTE d'AZUR FRANCE	Théoule-sur-mer
Base nette : **265 723 512 €** Taux : **12,25 %**	Base nette : **85 752 974 €** Taux : **15,37 %**	Base nette : **77 537 632 €** Taux : **9,35 %**	Base nette : **65 169 652 €** Taux : **12,16 %**	Base nette : **15 448 172 €** Taux : **7,50 %**

Depuis sa création la CACPL n'a pas souhaité accroitre la pression fiscale en gardant des taux différenciés liés à l'importance et au coût du service rendu par commune.

En **2025** le produit de la TEOM s'élevait à
62 078 533 €

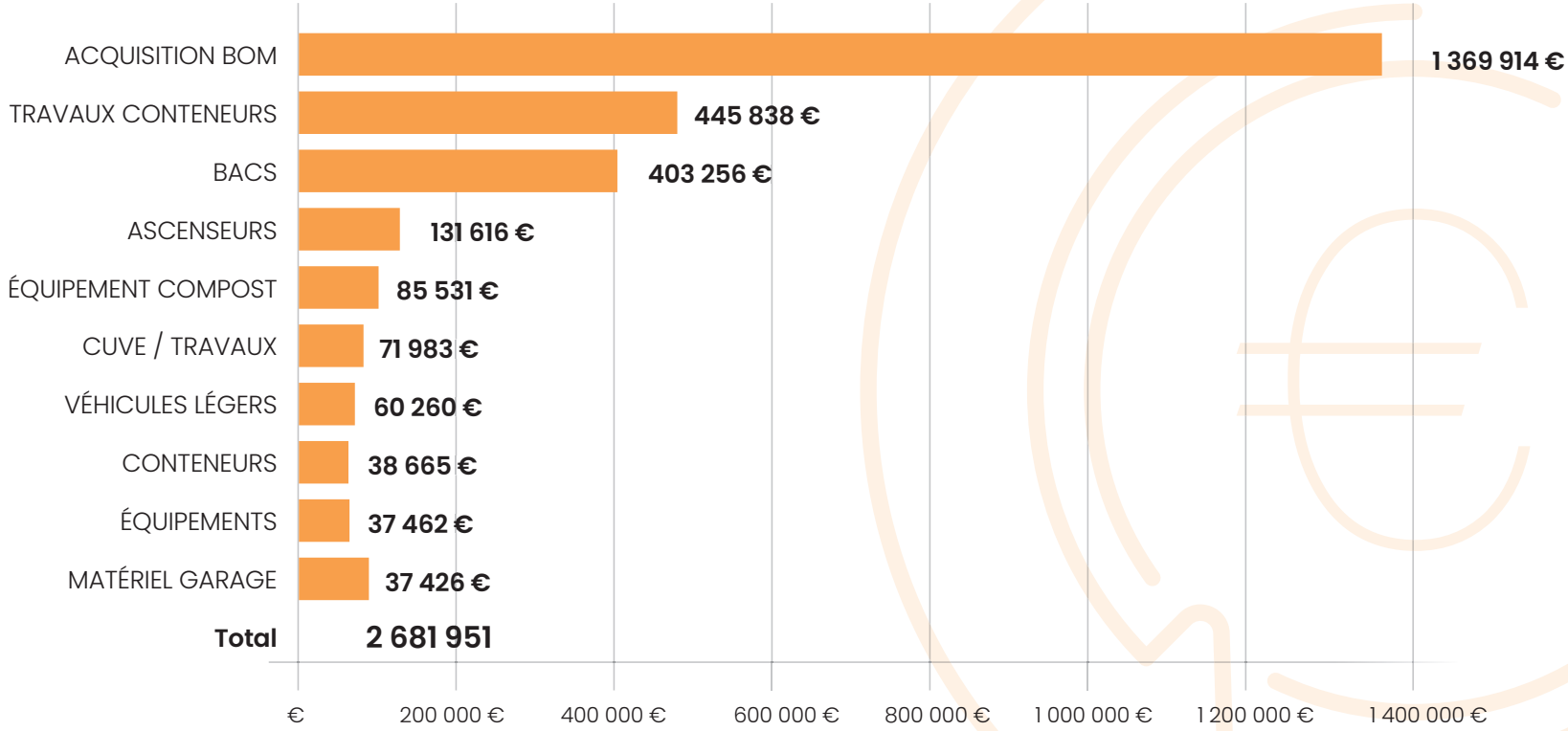
7.3 COÛT AIDÉ PAR FLUX DE DÉCHETS

Le coût net (appelé coût aidé) correspond à la part des charges du service public de gestion des déchets restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes.

	POPULATION DESSERVIE	TONNAGE PRIS EN CHARGE	COÛT AIDÉ TTC	COÛT AIDÉ TTC/HABITANT	COÛT AIDÉ TTC/TONNE
OM RÉGIE	135 264	65 577 t	**32 205 324 €**	**238 €**	**491 €**
OM PRESTATION	22 879	10 707 t	**6 649 941 €**	**291 €**	**621 €**
VERRE	158 143	4 203 t	**1 685 125 €**	**11 €**	**401 €**
TRI RÉGIE	158 143	8 306 t	**6 546 821 €**	**41 €**	**788 €**
TRI PRESTATION	22 879	1 885 t	**1 246 881 €**	**54 €**	**661 €**
PAPIER	60 444	24 t	**20 695 €**	**0,3 €**	**845 €**
COMPOSTAGE	158 143	0 t	**53 225 €**	**0,3 €**	**/**
BIODÉCHETS	74 820	111 t	**198 178 €**	**3 €**	**1 779 €**
DÉCHETS VERTS	21 443	554 t	**612 559 €**	**29 €**	**1 106 €**
DÉCHÈTERIE	158 143	13 061 t	**5 716 303 €**	**36 €**	**438 €**
ENCOMBRANTS	158 143	6 810 t	**5 983 719 €**	**38 €**	**879 €**
PROFESSIONNELS CARTONS	96 263	399 t	**62 954 €**	**0,7 €**	**158 €**
PROFESSIONNELS VERRE	116 137	2 006 t	**121 659 €**	**1,0 €**	**61 €**
TEXTILES	158 143	581 t	**- 10 194 €**	**-0,1 €**	**-18 €**
TOTAL	**158 143**	**111 637 t**	**61 093 191 €**	**386 €**	**547 €**

Coût net pour la collecte et le traitement des déchets
386 € TTC / habitant
ou 547 € TTC / tonne

7.4 LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS LIÉS À LA COLLECTE



7.5 LES MARCHÉS PUBLICS

LIBELLÉ MARCHÉ	TIERS	TOTAL TTC
COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	URBASER ENVIRONNEMENT	3 899 321 €
COLLECTE DES COLONNES PAV ET LAVAGE	SUD EST ASSAINISSEMENT	669 925 €
P2 CARBURANT CUVE	CGA	483 156 €
CARBURANT EN CUVES SUR LE CONTINENT	CGA	303 116 €
COLLECTE LOCATION BOM SANS CHAUFFEUR	EXPERT LOCATION SERVICES	277 438 €
BACS ROULANTS COLLECTE	CONTENUR SL	259 467 €
LOCATION ET ENTRETIEN EPI	ELIS RIVIERA	84 990 €
COLLECTE AU PAP DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	SUD EST ASSAINISSEMENT	71 226 €
MAINTENANCE SAE	SIMPLICITI	64 647 €
FOURNITURES EPI TETE MAINS CORPS - LOT B	DESCOURS ET CABAUD PACA	57 345 €
LOT E LOCATION « FULL-SERVICES » BOM	EXPERT LOCATION SERVICES	53 388 €
COLLECTE DÉCHETS DANGEREUX ENCOMBRANTS	SUD EST ASSAINISSEMENT	46 702 €
LOCATION LONGUE DURÉE DITE « FULL-SERVICES » D'UNE BENNE A ORDURES MÉNAGÈRES À COMPACTION DE 26 TONNES, AVEC LÈVE-CONTENEURS, MUNIE D'UNE GRUE, SANS CHAUFFEUR	EXPERT LOCATION SERVICES	37 257 €
GESTION DE FLOTTE POUR VÉHICULES INDUSTRIELS ET ENGINS INDUSTRIELS ET ÉQUIPEMENTS	FATEC GROUP	33 756 €
COLLECTE DÉCHETS DANGEREUX ENCOMBRANTS	SUD EST ASSAINISSEMENT	33 021 €
BENNES AMPLIROLL ET COMPACTEURS ET ENLEV	SUD EST ASSAINISSEMENT	29 445 €
MISE À DISPOSITION LOGICIEL SAE	VALIANCE SAS	24 157 €
LOT A SACS PLASTIQUES OM ET TS	TOUSSAC	24 070 €
MAINT ET PIÈCES ÉMANÉES ENTERÉES	ECOLLECT	24 046 €
MISE À DISPOSITION AIRE DE LAVAGE	SUD EST ASSAINISSEMENT	24 044 €
SIDCON MILIEUTECHNIEK BV	SIDCON MILIEUTECHNIEK BV	23 250 €
ENTRETIEN RÉPARATION VÉHICULE - DE 3,5 T	GARAGE TRIANON	21 341 €

7

INDICATEURS FINANCIERS

LIBELLÉ MARCHÉ	TIERS	TOTAL TTC
FOURNITURES VETEMENT DE TRAVAIL - LOT A	DESCOURS ET CABAUD PACA	**20 772 €**
FOURNITURES EPI - LOT C	DESCOURS ET CABAUD PACA	**20 175 €**
MAINT ET PIECES EL ENTERREES	ECOLLECT	**20 170 €**
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DU VERRE ET DES RECYCLABLES	SUD EST ASSAINISSEMENT	**20 012 €**
ACTIONS SENSIBILISATION ECOLES PRIMAIRES	MEDITERRANEE 2000	**19 441 €**
P2 TRANSPORT ILE ST HONORAT	PLANARIA	**17 787 €**
COLLECTE DÉCHET MÉNAGERS COMMUNE THÉOULE	SUD EST ASSAINISSEMENT	**14 269 €**
CURAGE ENTRETIEN ET RÉPARATIONS RÉSEAUX PERIODE 2	CRISTAL ASSAINISSEMENT	**13 592 €**
LAVAGE ET DÉSINFECTION DES BACS ROULANTS	SUD EST ASSAINISSEMENT	**13 101 €**
MAINTENANCE AIRE DE LAVAGE	HAUTE PRESSION CONCEPT	**10 424 €**
ACTIONS SENSIBILISATION ÉCOLES PRIMAIRES	MEDITERRANEE 2000	**9 857 €**
P2 FOURNITURES QUINCAILLERIE ET VISSERIE	BFSA BALITRAND	**9 221 €**
LOT B SACS PRE-COLLECTE EMR ET VERRE	PLAST UP	**7 854 €**
SACS PLASTIQUES OM ET TRI SELECTIF LOT A	TOUSSAC	**7 737 €**
ENTRETIEN RÉPARATION VEHICULE - DE 3,5 T	GARAGE TRIANON	**6 750 €**
CURAGE ENTRETIEN ET RÉPARATIONS RÉSEAUX EAUX USÉES ET PLUVIALES	CRISTAL ASSAINISSEMENT	**6 547 €**
P3 FOURNITURES QUINCAILLERIE ET VISSERIE	BFSA BALITRAND	**6 445 €**
P3 - LOT A LOCATION BOM SANS CHAUFFEUR	EXPERT LOCATION SERVICES	**5 972 €**
P2 FOURNITURE SOLUTION AQUEUSE D'UREE	GIRARDIN	**5 669 €**
LAVAGE ET POMPAGE DES ASCENSEURS A BACS	ALGORA ENVIRONNEMENT	**5 553 €**
PIECES DÉTACHÉES PR CHASSIS POIDS LOURDS	COMPTOIR VI	**5 335 €**
TOTAL		**6 791 792 €**

8

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2025

8.1 CRÉATION DE LA DGA DÉCHETS

L'année 2025 marque une étape structurante pour la politique déchets de l'Agglomération Cannes Lérins avec **la création, en avril, d'une Direction Générale Adjointe dédiée aux déchets.** Jusqu'alors la Direction de la collecte était rattachée à la DGA Environnement et Énergie. La création de cette nouvelle DGA permet de renforcer la gouvernance de la compétence déchets et de structurer son organisation autour de trois directions :

Direction Administrative et Financière (DAF)

Direction Collecte

Direction Traitement et Développement

Cette nouvelle organisation traduit la volonté de renforcer le pilotage stratégique, opérationnel et financier de la compétence collecte des déchets dans un contexte marqué par :

- L'évolution des réglementations environnementales ;
- l'augmentation des coûts de gestion ;
- les enjeux de modernisation du service public ;
- et les objectifs de performance environnementale et de maîtrise des coûts.

Dans le cadre de cette réorganisation, les bureaux de la direction et de la DAF ont intégré, en juin 2025, de nouveaux locaux situés rue des Gabians à Cannes.



8.2 RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE COLLECTE ET OPTIMISATION DU SERVICE

Renouvellement des marchés de collecte :

L'année 2025 a également été marquée par le renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers sur une durée de 7 ans :

- **Le lot A** concerne la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, du tri et des encombrants sur les communes de Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer. Ce nouveau marché a permis d'adapter les prestations aux besoins réels du territoire avec une augmentation des fréquences de collecte afin de mieux répondre à la production constatée et garantir la salubrité de ces communes ;
- **le lot B** porte sur la collecte et le lavage des points d'apport volontaire.



Internalisation :

Dans un contexte de forte augmentation des coûts de collecte, la CACPL a engagé plusieurs démarches d'internalisation visant à renforcer la maîtrise des dépenses et à améliorer la réactivité du service.

Ainsi, **la collecte des cartons des professionnels et celle du verre pour les cafés, hôtels et restaurants** sont désormais réalisées en régie sur tout le territoire. La location d'un véhicule équipé d'un système Kinshofer a permis de reprendre en régie **la collecte de certains points d'apport volontaire** équipés par ce système de préhension.

Par ailleurs, la gestion de la distribution et de la maintenance des bacs a été internalisée à compter de juin 2025 afin :

d'améliorer la qualité de service	d'optimiser le suivi du parc de bacs	de renforcer la réactivité des interventions	et de limiter les coûts de fonctionnement



Logiciel métier :

La DGA Déchets a engagé, en juillet 2025, le développement d'un logiciel métier afin de renforcer le pilotage du service et le suivi des activités. Cet outil permet notamment de :

centraliser les données métiers	développer des indicateurs de suivi	améliorer le pilotage opérationnel	faciliter l'analyse des performances et l'aide à la décision

8.3 PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ DES AGENTS

La DGA Déchets poursuit le déploiement d'une démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la sécurité des agents et les conditions d'exploitation du service.

Les métiers de la collecte des déchets exposent les agents à de nombreux risques professionnels liés notamment à la circulation routière, à la manutention, aux gestes répétitifs ou encore à l'environnement de travail. Dans ce contexte, plusieurs actions ont été engagées en 2025 afin de renforcer la prévention, la sensibilisation et le suivi des situations à risque.

Ainsi, au cours de l'année 2025 :

- **53 agents ont bénéficié d'un accueil sécurité ;**
- **28 analyses d'accidents ont été réalisées afin d'identifier les causes et de définir les mesures correctives adaptées** ;
- **14 suivis de collecte ont été menés sur le terrain** afin de repérer les situations à risque et les actions correctives à mettre en œuvre ;
- **une étude d'identification des points de collecte à risque a été engagée afin de définir et prioriser les actions d'amélioration nécessaires ;**
- **4 permanences de sensibilisation** ont été organisées sur plusieurs thématiques (risques routiers, manipulation des bacs et vigilance sanitaire liée à la présence de rats) ;
- **plusieurs fiches métiers ont été élaborées pour les différents postes de la collecte** (chauffeurs bennes à ordures ménagères et chauffeurs camion grue, ripeurs, agents de gestion des bacs et personnels administratifs) ;
- **deux plans de prévention et règlements intérieurs associés** ont été mis en place pour l'aire de lavage de la Roubine et le site des Gabians ;
- **des consignes de sécurité** relatives notamment aux marches-arrière et à la collecte bilatérale sont régulièrement diffusées.



Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue des conditions de travail, de réduction de l'accidentologie et de développement d'une culture de prévention partagée au sein des services déchets.

8.4 CRÉATION D'UNE AIRE DE LAVAGE

Une aire de lavage écologique a été mise en service début avril 2025 à Cannes-La Bocca. A terme, cette installation utilisera l'eau usée traitée par la station AQUAVIVA afin d'éviter le recours à l'eau potable pour les opérations de nettoyage des véhicules (186 bennes à ordures ménagères et 71 véhicules de propreté chaque semaine). Une économie estimée à 20 000m³ d'eau potable par an, soit l'équivalent d'environ huit piscines olympiques.







9

PROSPECTIVES 2026

L'année 2026 sera marquée par la poursuite de plusieurs projets destinés à améliorer l'organisation du service, moderniser les équipements et accompagner les évolutions du territoire :

1. **finalisation et adoption du règlement de collecte intercommunal,** document cadre définissant les modalités d'organisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les cinq communes ;

2. **réalisation d'une étude portant sur le regroupement des services de la Direction Générale Adjointe Déchets sur un site unique.** Cette réflexion vise à optimiser les conditions de fonctionnement du service, actuellement réparti entre trois bases d'exploitation de la collecte et deux sites administratifs ;

3. **poursuite de l'étude de modernisation du centre de tri et de la déchèterie de Cannes,** menée par le SMED avec l'appui technique de l'Agglomération Cannes Lérins, afin d'adapter ces équipements aux exigences réglementaires et aux besoins du territoire ;

4. **lancement d'un programme pluriannuel de renouvellement des équipements de pré-collecte.** Les premières opérations porteront sur la rénovation complète de plusieurs points d'apport volontaire enterrés situés sur les secteurs du boulevard Leader, de la place Saint-Jin Jin, du boulevard Montfleury, du Pont des Suisses, du boulevard Victor Hugo et de l'avenue du Prado à Cannes, ainsi que sur la place du Souvenir Français et boulevard de l'Écureuil à Mandelieu-La Napoule et au cimetière du Claus au Cannet. Le programme comprendra également la rénovation des ascenseurs du centre administratif de Mougins et le renouvellement progressif des colonnes aériennes sur l'ensemble des cinq communes ;

5. **réalisation de travaux structurants pour adapter les infrastructures de pré-collecte aux opérations d'aménagement urbain** menées place Cornut-Gentille (secteur Forville), rue Jean de Riouffe et dans le quartier de la Frayère à Cannes. Ces interventions pourront comprendre la création, le déplacement ou la reconfiguration de points d'apport volontaire afin d'assurer un service de collecte adapté aux besoins des usagers tout en garantissant leur intégration aux nouveaux aménagements urbains ;

6. **lancement d'une campagne de promotion du compostage** visant à renforcer la pratique du compostage de proximité sur le territoire, tant en habitat individuel qu'en habitat collectif, afin de poursuivre la réduction des déchets alimentaires présentés à la collecte.

CANNES
PAYS DE
LÉRINS

**Pour toute question relative à la collecte des déchets,
au tri, aux équipements ou aux services proposés sur le territoire,
les équipes de l'Agglomération Cannes Lérins sont à votre disposition.**

Direction de la collecte
04 89 82 20 22
collecte@cannespaysdelerins.fr

Plus d'informations
canneslerins-infotri.fr